1.2.2-4. PRECONISATIONS ET OBLIGATIONS POUR LES COMPETITIONS JEUNES

I - SUIVEURS DE PARTIES U10/ U12

Lors de leurs premiers pas en compétition, nos jeunes pousses doivent être accompagnées afin de leur permettre de prendre un maximum de plaisir dans les meilleures conditions.

Le suivi des parties sur une compétition permet d'en vérifier le bon déroulement, d'assurer la fluidité du jeu et de vérifier le comptage des scores. Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC), un parent (grand frère, grande sœur, père, mère…) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants de la partie suivie.

La fiche fédérale « suiveur de partie en compétition » détaille les comportements à adopter et les écueils à éviter lors du suivi d'une partie. Ces fiches peuvent être commandées gratuitement sur l'extranet fédéral.

Dans le but d'optimiser cet accompagnement, la fédération préconise fortement la mise en place des suiveurs sur toutes les parties U10 sur des épreuves départementales et régionales et sur toutes les parties U12 des épreuves départementales.

Afin de garantir une équité entre toutes les parties d'une même catégorie d'âge, le suivi des parties devra être assuré, dans la mesure du possible, pour tous les enfants de la catégorie d'âge concernée.

II - EPREUVES DE CLUBS

Afin d'améliorer la prise en compte des jeunes lors des épreuves de clubs, il est souhaitable de mettre en place un cadre favorisant la pratique des jeunes lors des compétitions de clubs.
Pour cela, la ffgolf préconise que les jeunes disputent systématiquement les compétitions de club du repère de jeu correspondant à leur catégorie d'âge [(1)] :

- Si un classement junior est prévu pour la compétition, la ffgolf préconise l'utilisation des séries par âge et par index (cf page 252).

- S'il n'y a pas de classement junior prévu dans le cadre de la compétition mais un classement général regroupant les adultes et les jeunes, les jeunes devront cependant pouvoir partir du repère de jeu correspondant à leur âge. Dans une même série par index, on devra trouver les adultes partant de leur repère habituel et les jeunes partant de leur repère correspondant à leur âge.

A ce titre, la mise en place des repères avancés (repères 6 et 7) est rendue obligatoire pour tous les clubs disposant d'un parcours 9 ou 18 trous.

- Exemption possible d'aménagement d'un repère 7 pour les structures disposant d'un pitch&putt ou d'un compact.

- Repère 6 : installé idéalement au début de chaque fairway (éventuellement repère rouge pour les par 3). Voir notices détaillées dans la rubrique « les repères jeunes » de la documentation « jeunes » de l'extranet fédéral.

La limite pour la gestion de l'index sur ce repère 7 est désormais fixée à 36 pour toutes les catégories de jeu.

(1) Après l'obtention du drapeau d'argent pour les compétitions 9 trous et l'obtention du drapeau d'or pour les compétitions sur 18 trous. Le repère de jeu préconisé par la ffgolf pour les jeunes titulaires d'un drapeau de couleur et d'un drapeau de bronze est le repère 7.

III - MARQUAGE AU SOL

En l'absence d'appareils de mesure de distance lors des épreuves jeunes et afin de favoriser leur progression, une identification de certaines distances (50m, 100m, 150m) doit obligatoirement être mise en place lors de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes, Grand Prix Jeunes Majeur et lors des épreuves de qualification au Championnat de France Jeunes à travers un marquage à la peinture ou l'utilisation de marques au sol qui peuvent être permanentes (pavés colorés, repères fixes ancrés au sol, distances sur arroseurs, etc.) ne gênant ni le jeu, ni le travail des jardiniers.

Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

IV - COMPETITIONS AVEC SCORE MAXIMUM

Le Score maximum (anciennement strokeford) est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Pour les compétitions jeunes, nous préconisons l'usage du score maximum de 9 pour les catégories U10 et U12 lors des épreuves de clubs et des épreuves départementales.

Sur chaque trou joué avec un Score maximum fixé à 9 :

- Si à la fin du 8e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 9 sur la carte de scores.

- En cas d'incertitude sur le nombre de coups joués sur le trou, le score marqué sera 9.